



AVIS PUBLIC

ANNULATION DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

AVIS est par la présente donné par la soussignée, que la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes prévue le 23 novembre 2022 à 15h, **n'aura pas lieu**, en raison du retrait de la vente de l'ensemble des immeubles visés à l'avis public publié le 2 novembre 2022.

Sainte-Catherine, ce 22 novembre 2022



Danielle Chevette, greffière par intérim